



NATIONS UNIES



TRENTE-ET-UNIÈME SESSION
MONTEVIDEO, URUGUAY, 20-24 MARS 2006

Distr.
GÉNÉRALE

LC/G.2293(SES.31/2)
6 mars 2006

FRANÇAIS
ORIGINAL: ESPAGNOL



ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET ORGANISATION DE LA TRENTE-ET-UNIÈME SESSION

- I. Organisation de la trente-et-unième session
- II. Ordre du jour provisoire
- III. Annotations à l'ordre du jour provisoire

I. ORGANISATION DE LA TRENTE-ET-UNIÈME SESSION

La trente-et-unième session de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) sera tenue à Montevideo, Uruguay, du 20 au 24 mars 2006. Aux termes d'une résolution adoptée à la trentième session (San Juan, Porto Rico, 28 juin-2 juillet 2004), les États membres ont accepté la proposition de l'Uruguay de servir d'hôte à la réunion, proposition qui a été ultérieurement approuvée par le Conseil économique et social, par sa résolution 2004/47. Cette réunion sera effectuée conformément au calendrier de conférences de la CEPALC pour la période 2004-2006.¹

La session est la réunion biennale la plus importante de la CEPALC. Elle constitue une instance qui permet d'analyser des thèmes importants pour le développement des pays de la région et de passer en revue les activités menées par la Commission. De commun accord avec le pays hôte, le thème de cette session sera: "L'avenir de la protection sociale: accessibilité, financement et solidarité".

La session est également l'occasion, pour les États membres, de s'informer, moyennant l'étude du rapport d'activités du Secrétariat, des tâches accomplies par la CEPALC au cours de dernières années et de définir, en approuvant le programme de travail et le calendrier de conférences, les directives qui serviront à orienter le travail futur de la Commission.

Dans ce document, le Secrétariat se permet de formuler certaines propositions visant à rendre plus aisé l'examen des différents points de l'ordre du jour provisoire et de rationaliser le temps disponible. Ces suggestions, si elles sont acceptées par les États membres, devraient faciliter le déroulement des débats. Comme il est d'usage dans les réunions de la CEPALC, ces propositions relatives à l'organisation des travaux, de même que l'ordre du jour provisoire et l'élection du bureau, seront examinés par les chefs de délégation au début de la trente-et-unième session. Le Secrétariat remettra aux délégations les documents de travail et de référence sur les différents points de l'ordre du jour.²

Les travaux de la trente-et-unième session se dérouleront du lundi 20 au vendredi 24 mars 2006 et se dérouleront en deux étapes. L'étape technique aura lieu les 20 et 21 mars, et l'étape ministérielle, du 22 au 24 mars.

Le Comité spécial sur la population et le développement siègera le lundi 20 mars durant toute la journée.

La journée du mardi 21 sera consacrée à la réalisation de la réunion des chefs de délégation, à la cérémonie inaugurale et à l'examen du rapport d'activités de la CEPALC pour la période 2004-2005. Les présidents des organes subsidiaires de la CEPALC ont été invités à présenter un rapport succinct des activités menées par ces organes. Le Comité de coopération Sud-Sud tiendra également une réunion et dans l'après-midi, le Secrétaire exécutif présentera le projet de programme de travail de la CEPALC pour la période biennale 2008-2009 en vue de son examen et son approbation de la part des délégués.

L'inauguration officielle de la trente-et-unième session aura lieu le mercredi 22 mars au matin. Le Secrétaire exécutif présentera ensuite le document intitulé "L'avenir de la protection sociale: accessibilité, financement et solidarité", thème qui fera l'objet d'un séminaire de haut niveau qui sera tenu le mercredi après-midi et toute la journée du jeudi.

¹ Résolution 603(XXIX).

² Voir Documentos presentados al trigésimo primer período de sesiones de la Comisión (L/G.2299(SES.31/8)).

Finalement, le Secrétariat suggère que les ministres et les autres chefs de délégation participant au séminaire de haut niveau consacrent la deuxième partie de la matinée du vendredi à un débat général et à l'examen de la demande présentée par le gouvernement du Japon afin d'être admis en tant que membre de la CEPALC, ainsi que d'une demande similaire formulée par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord afin que les îles Turques et Caïques soient admises en qualité de membre associé, outre l'approbation des résolutions pertinentes.

Ci-après figurent l'ordre du jour provisoire et les annotations pertinentes qui contiennent des précisions sur chacun des thèmes proposés et les suggestions quant à la façon de les aborder durant la réunion. Il faut rappeler à cet égard que, conformément aux dispositions de la résolution 419(PLEN.14), "des experts dans les domaines spécifiques en question devront être inclus dans les délégations gouvernementales" afin d'assurer la pleine réussite des travaux.

II. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Élection du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux de la trente-et-unième session
3. Rapport d'activités de la CEPALC depuis la trentième session
4. Projet de programme de travail du système de la CEPALC, 2008-2009
5. Calendrier de conférences proposé pour la période 2006-2008
6. Comité spécial de session sur la population et le développement de la CEPALC
7. Examen de la demande présentée par le gouvernement du Japon afin d'être admis en qualité de membre de la CEPALC
8. Examen de la demande présentée par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et Irlande du nord afin que les îles Turques et Caïques soient admises en tant que membre associé de la CEPALC
9. Comité de coopération Sud-Sud
10. Présentation et analyse du document intitulé *L'avenir de la protection sociale: accessibilité, financement et solidarité*
11. Questions diverses
12. Examen et approbation des résolutions de la trente-et-unième session de la CEPALC

III. ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Élection du Bureau

Conformément à l'article 16 du Règlement intérieur de la CEPALC, la Commission procède, au début de chaque session, à l'élection d'un président, de deux vice-présidents et d'un rapporteur qui restent en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Selon l'usage établi lors des sessions antérieures de la CEPALC, la présidence est assumée par le chef de délégation du pays hôte. D'autre part, l'article 20 du Règlement intérieur stipule que "le Président ou le Vice-président quand il fait fonction de Président, participe aux débats en cette qualité et non comme représentant de l'État membre qui l'a accrédité".

Il est suggéré que le Comité spécial sur la population et le développement et le Comité de coopération Sud-Sud soient présidés par un Bureau composé d'un président, de deux vice-présidents et d'un rapporteur.

La composition de ces Bureaux serait soumise à l'examen des chefs de délégation lors de la réunion qu'ils effectueront le 21 mars 2006.

2. Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux de la trente-et-unième session

L'ordre du jour provisoire (LC/G.2291(SES.31/1)), élaboré par le Secrétariat conformément aux dispositions pertinentes du chapitre II du Règlement intérieur de la CEPALC et à la lumière des différents mandats confiés à la Commission, sera soumis à l'examen des représentants en vue de son examen et adoption. Les délégués des États membres pourront formuler les observations ou apporter les modifications qu'ils estimeront pertinentes dans le cadre dudit Règlement.

Il est proposé que l'ordre de jour provisoire soit examiné à la réunion des chefs de délégation le mardi 21 mars.

3. Rapport d'activités de la CEPALC depuis la trentième session

Document de travail:

- Informe de actividades de la Comisión desde junio del 2004 a diciembre del 2005 (LC/G.2296(SES.31/5))

Documents de référence:

- Objetivos de desarrollo del Milenio: una mirada desde América Latina y el Caribe (LC/G.2331-P)
- Informe del vigesimotercer período de sesiones del Comité Plenario (LC/L.2369(PLEN.23/5))
- Report of the twenty-first session of the Caribbean Development and Cooperation Committee (LC/CAR/L.86)

- Report of the twelfth meeting of the Monitoring Committee of the CDCC (LC/CAR/L.46)
- Informe de la cuarta reunión del Comité Ejecutivo de la Conferencia Estadística de las Américas de la Comisión Económica para América Latina y el Caribe (LC/L.2290)
- Proyecto de informe de la quinta reunión del Comité Ejecutivo de la Conferencia Estadística de las Américas de la Comisión Económica para América Latina y el Caribe
- Informe de la tercera reunión del Comité Ejecutivo de la Conferencia Estadística de las Américas de la Comisión Económica para América Latina y el Caribe (LC/L.2501)
- Informe de la trigésima séptima reunión de la Mesa Directiva de la Conferencia Regional sobre la Mujer de América Latina y el Caribe (LC/L.2280(MDM.37/4))
- Informe de la trigésima octava reunión de la Mesa Directiva de la Conferencia Regional sobre la Mujer de América Latina y el Caribe (LC/L.2430(MDM.38/4))
- Políticas públicas para el desarrollo de sociedades de información en América Latina y el Caribe (LC/W.19)
- El contexto global y la renovación de las Naciones Unidas (LC/G.2254)
- Balance preliminar de las economías de América Latina y el Caribe, 2004 (LC/G.2265-P)
- Balance preliminar de las economías de América Latina y el Caribe, 2005 (LC/G.2292-P)
- Estudio económico de América Latina y el Caribe, 2004-2005 (LC/G.2279-P)
- La inversión extranjera en América Latina y el Caribe, 2004 (LC/G.2269-P)
- Panorama social de América Latina, 2004 (LC/G.2259-P)
- Panorama de la inserción internacional de América Latina y el Caribe, 2004. Tendencias 2005 (LC/G.2283-P)

Le Secrétariat saisira les délégations d'un rapport contenant une synthèse des activités menées dans le cadre du programme de travail du système de la CEPALC, qui comprend l'Institut latino-américain et des Caraïbes de planification économique et sociale (ILPES), et porte sur la période biennale écoulée depuis la dernière session de la Commission tenue en juin-juillet 2004.

Le rapport est composé de trois volets. Le premier concerne les principaux aspects des activités institutionnelles, notamment dans le contexte régional, les Objectifs du millénaire pour le Développement, l'incidence de la réforme de l'Organisation des Nations Unies sur la CEPALC, l'effet de la réforme des Nations Unies sur la CEPALC, les travaux multidisciplinaires, le suivi intégral des conférences mondiales se rapportant aux questions économiques et sociales, et les activités des organes subsidiaires de la CEPALC et interinstitutionnelles.

La deuxième partie contient l'information relative aux programmes exécutés par la CEPALC durant la période biennale 2004-2005, les résultats effectifs des activités de fond et opérationnelles étant mesurés en termes de produits finaux. Suit une description synthétique de l'orientation générale et des principaux aspects des activités menées dans le cadre des 12 sous-programmes techniques du Secrétariat. Cette partie comprend en outre l'information relative aux activités de coopération menées durant la période biennale 2004-2005, tant dans le cadre des missions de services consultatifs que de projets financés à l'aide de fonds extrabudgétaires.

Le troisième volet correspond à une synthèse des principales activités de diffusion et de communication de la Division des documents et des publications, la Bibliothèque, l'Unité des services de l'information et l'Unité du développement et de la coordination d'Internet de la CEPALC.

4. Projet de programme de travail du système de la CEPALC, 2008-2009

Document de travail:

- Projet de programme de travail du système de la CEPALC, 2008-2009 (LC/G.2297(SES.31/6))

Document de référence:

- Projet de programme de travail du système de la CEPALC, 2006-2007 (LC/G0,2238(SES.30/6))

Le Secrétariat soumettra à la considération de la plénière le projet de programme de travail de la Commission pour la période biennale 2008-2009, y compris l'Institut latino-américain et des Caraïbes de planification économique et sociale (ILPES). Ce projet s'inscrit habituellement dans le cadre de référence programmatique du projet de cadre stratégique et des priorités analysées par les organes subsidiaires pertinents de l'Assemblée générale au siège des Nations Unies à New York. En l'occurrence, le calendrier de la planification stratégique des Nations Unies a subi un retard qui a provoqué un décalage par rapport à la réalisation de cette session de la CEPALC, ce qui a obligé le Secrétariat à avancer son exercice de planification stratégique qui doit servir de fondement à la programmation biennale devant être analysée ici. L'exercice a donc été abordé sur la base de l'hypothèse du maintien des principes directeurs actuellement en vigueur pour l'organisation. Quoi qu'il en soit, si certaines variations importantes se produisaient, les consultations opportunes seront effectuées auprès de la Commission par le biais de son Comité plénier.

Le projet de programme de travail comprend 12 sous-programmes. Les activités de la CEPALC dans le domaine du développement économique sont abordées dans les trois premiers (sous-programmes 1 à 3); viennent ensuite les activités prévues dans le domaine du développement social (sous-programmes 4 à 6), formation et planification de l'administration publique (sous-programme 7), développement durable, établissements humains, ainsi que ressources naturelles et infrastructure (sous-programmes 8 et 9), et statistiques et projections (sous-programme 10). Les deux derniers sous-programmes sont de type sous-régional car ils concernent les activités menées au Mexique et en Amérique centrale, ainsi que dans les Caraïbes (sous-programmes 11 et 12).

5. Calendrier de conférences proposé pour la période 2006-2008

Conformément aux dispositions de la résolution 419(PLEN.14), adoptée par le Comité plénier de la CEPALC lors de sa quatorzième session tenue en novembre 1980, l'instance centrale autour de laquelle sont organisées les réunions de la Commission est la session biennale. Cette résolution stipule également que les sessions auront lieu les années paires, de façon à coïncider avec le cycle biennal de programmation budgétaire établi par l'Assemblée générale des Nations Unies. Il a en outre été convenu que chaque session de la Commission devra examiner le calendrier complet de conférences et de réunions programmées jusqu'à la session suivante en spécifiant, dans la mesure du possible, la date, la durée et le siège respectifs.

A la trentième session, la Commission a analysé le document intitulé "Calendrier des conférences de la CEPALC proposé pour la période 2004-2006. Note du Secrétariat".³ A l'issue de cet examen, la Commission a adopté la résolution 603(XXX), en vertu de laquelle il a été convenu que la Commission maintiendrait la structure intergouvernementale et le schéma de réunions actuellement en vigueur; et a approuvé le calendrier des conférences proposé pour la période en question.

En application de cette résolution, le Secrétariat a élaboré un tableau (annexé au document LC/G.2298(SES.31/7)) dans lequel sont consignées les réunions programmées pour la période 2006-2008, à la lumière des textes approuvés par les gouvernements aux réunions de la CEPALC et de ses organes subsidiaires.

6. Comité spécial de session sur la population et le développement de la CEPALC

Documents de travail:

- Ordre du jour provisoire (LC/G.2301(SES.31/9))
- Annotations à l'ordre du jour provisoire (LC/G.2302(SES.31/10))
- Migración internacional, derechos humanos y desarrollo. Síntesis y conclusiones (LC/G.2303(SES.31/11))

Documents de référence:

- Informe del Comité Especial sobre Población y Desarrollo y resolución 604 (XXX) del trigésimo período de sesiones de la CEPAL (DDR/1)
- Informe de la Conferencia regional intergubernamental sobre envejecimiento: hacia una estrategia regional de implementación para América Latina y el Caribe del Plan de Acción Internacional de Madrid sobre el envejecimiento (LC/L.2079)
- Cuatro temas centrales en torno a migración internacional, derechos humanos y desarrollo (LC/L.2490)
- Report on the Expert Group Meeting on Migration, Human Rights and Development in the Caribbean (LC/CAR/L.57)

³ LC/G.2248(SES.30/7).

- Lógica y paradoja: libre comercio, migración limitada. Memorias del Taller sobre migración internacional y procesos de integración y cooperación regional, serie Seminarios y conferencias, N° 45 (LC/L.2272-P)
- Mujeres migrantes de América Latina y el Caribe: derechos humanos, mitos y duras realidades, serie Población y desarrollo, N° 61 (LC/L.2426-P)

La Présidence du Bureau du Comité spécial sur le population et le développement présentera un rapport général sur l'exécution du Plan d'action régional sur la population et le développement pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la mise en œuvre du Programme d'action adopté à la Conférence internationale sur la population et le développement (Le Caire, 1994), ainsi que sur les activités menées par le Bureau durant la période juin 2004 – mars 2006, notamment à la lumière des dispositions de la résolution 604(XXX) de la CEPALC, adoptée en 2004.

En l'occurrence, il a été convenu, aux termes de cette résolution, que le Comité spécial se pencherait sur la question "Migration internationale, droits de l'homme et développement", raison pour laquelle, à la demande des États membres, le Secrétariat a élaboré un document de travail qui sera présenté à la considération des délégations.

Ce document présente des lignes d'action pour permettre aux gouvernements de la région de faire face aux principaux enjeux et opportunités résultant de la migration en termes de développement, d'un point de vue transversal des droits de l'homme des migrants et de leurs familles. L'étude comprend d'abord un examen du contexte actuel des courants migratoires; une attention particulière est accordée aux forces mondialisatrices et à l'apparition du concept de transnationalisme, à leurs retombées dans les pays de la région, ainsi qu'aux initiatives en matière de gouvernance migratoire. Cette section est suivie d'une description des tendances et des schémas de la migration; l'accent est mis sur les faits stylisés et les spécificités des pays de destination et des sous-régions d'origine. Les problèmes et les potentialités dérivées de la migration internationale de l'Amérique latine et des Caraïbes sont analysés à la lumière des trois aspects suivants: les envois de fonds, la migration par sexe et la migration qualifiée. Chacun de ces éléments constitue à la fois une source de préoccupations et d'opportunités en termes de développement. La deuxième partie de l'étude aborde l'examen des recoupements entre la migration et les droits de l'homme. L'étude met l'accent sur les problèmes de vulnérabilité et la nécessité de protection des migrants, ainsi que sur le rôle actif que peuvent jouer les pays dans ce domaine, à l'échelon national et, surtout, au sein des multiples instances et de l'Organisation des états américains. Le rôle que peuvent jouer les organisations de la société civile est également mis en exergue. Finalement, plusieurs propositions sont avancées pour élaborer un agenda en matière de migration qui tienne compte des spécificités de la région et soit axé sur la protection des droits de l'homme des migrants. L'étude souligne la nécessité de promouvoir et de renforcer la coopération multilatérale comme moyen légitime pour contribuer à faire de la migration internationale un apport au développement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

Dans sa résolution 604(XXX), la Commission a également fait sienne la Stratégie régionale d'exécution en Amérique latine et dans les Caraïbes du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, adoptée à cette occasion et a recommandé que le Comité spécial se charge de son suivi à l'échelon régional, prévoyant l'examen et l'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Durant la réunion du Comité spécial sur la population et le développement, le Secrétariat présentera les modalités de l'examen et de l'évaluation du Plan d'action international de Madrid concertées à la quarante-quatrième session de la Commission du développement social; dans ce contexte, les pays membres de la CEPALC seront appelés à définir les mécanismes et les activités requis pour le premier examen et l'évaluation de ce Plan dans la région.

7. Examen de la demande présentée par le gouvernement du Japon afin d'être admis en qualité de membre de la CEPALC

Document de travail:

- Solicitud del Gobierno de Japón de admisión como miembro de la CEPAL. Nota de la Secretaría (LC/G.2307(SES.31/15))

Dans le cadre de ce point de l'ordre du jour, la Commission examinera la demande formulée par le gouvernement du Japon afin d'être admis comme membre de la CEPALC.

8. Examen de la demande présentée par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et Irlande du nord afin que les îles Turques et Caïques soient admises en tant que membre associé de la CEPALC

Document de travail:

- Solicitud del Reino Unido de Gran Bretaña e Irlanda del Norte para que Turcos y Caicos se incorpore como miembro asociado de la CEPAL. Nota de la Secretaría (LC/G.2308(SES.31/16))

Dans le cadre de ce point de l'ordre du jour, la Commission examinera la demande présentée par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et Irlande du nord afin que les îles Turques et Caïques soient admises en tant que membre associé de la CEPALC.

9. Comité de coopération Sud-Sud

Documents de travail:

- Ordre du jour provisoire (LC/G.2304(SES.31/12))
- Annotations à l'ordre du jour provisoire (LC/G.2305(SES.31/13))
- Actividades del sistema de la CEPAL durante el bienio 2004-2005 para promover y apoyar la cooperación Sur-Sur. Note du Secrétariat (LC/G.2306(SES.31/14))

Le Secrétariat de la CEPALC soumettra à la considération des délégations le document intitulé "Actividades del sistema de la CEPAL durante el bienio 2004-2005 para promover y apoyar la cooperación Sur-Sur. Note du Secrétariat" (LC/G.2306(SES.31/14)) La section I de ce document est consacrée à la présentation de la situation mondiale en matière de coopération internationale aux fins du développement au cours des dernières années, à l'analyse des caractéristiques générales de la coopération au sein des Nations Unies et de la CEPALC, ainsi à l'examen des effets du processus de réformes des Nations Unies sur ces activités.

La section II du document contient une description des activités de coopération de la Commission au cours de la période biennale 2004-2005, du point de vue de la coopération Sud - Sud. Cette section est consacrée à la description des projets de coopération technique de la CEPALC, ainsi que des dépenses effectuées à ce titre au cours de cette dernière période biennale; les projets menés à bien sont classifiés par sphère thématique. Certains projets emblématiques qui ont contribué à la matérialisation des activités de coopération Sud-Sud dans la région y sont également décrits.

La section III présente la liste des missions d'assistance technique réalisées par la CEPALC au cours de la dernière période biennale, classifiées par sphère thématique et zone géographique. Finalement, le document contient une annexe décrivant le cadre réglementaire qui régit les activités du Comité de coopération Sud - Sud de la CEPALC et du système des Nations Unies.

10. Présentation et analyse du document intitulé *L'avenir de la protection sociale: accessibilité, financement et solidarité*

Documents de travail:

- La protección social de cara al futuro: acceso, financiamiento y solidaridad (LC/G.2294(SES.31/3))
- L'avenir de la protection sociale: accessibilité, financement et solidarité". Synthèse (LC/G.2295(SES.31/4))

Documents de référence:

- Objetivos de desarrollo del Milenio: una mirada desde América Latina y el Caribe (LC/G.2331-P)
- Panorama social de América Latina, 2005 (LC/G.2288-P)
- Panorama social de América Latina, 2004 (LC/G.2259-P)
- Estudio económico de América Latina y el Caribe, 2004-2005 (LC/G.2279-P)
- Balance preliminar de las economías de América Latina y el Caribe, 2005(LC/G.2292-P)
- Desarrollo productivo en economías abiertas (LC/G.2234(SES.30/3))
- Los sistemas de pensiones en América Latina: un análisis de género, série Cuadernos de la CEPAL, N° 90 (LC/G.2262-P)
- Une décennie de développement social en Amérique latine, 1990-1999, série Libros de la CEPAL, N° 77(LC/G.2212-P)

Le Secrétariat a élaboré le document intitulé *L'avenir de la protection sociale: accessibilité, financement et solidarité*. Ce document examine la mise au point de systèmes de protection sociale plus solidaires pour tous; en effet, la diminution relative de l'emploi formel et la précarisation des emplois obligent à repenser les dispositifs conçus dans les années 80 et 90. Une plus grande solidarité implique la garantie de certaines prestations et, en dernière instance, le droit de tout un chacun à la protection sociale.

Cette démarche passe également par la recherche de formules de type contributif et non contributif de financement solidaire au sein de sociétés très hétérogènes. Le document analyse les différents modèles de régimes de santé et de pensions, notamment du point de vue de la possibilité d'en élargir la couverture et d'améliorer la solvabilité financière, grâce à un agencement entre financement contributif et non contributif et des prestations des secteurs public et privé. En ce qui concerne la lutte contre la pauvreté, l'étude met l'accent sur la nécessité de mettre au point des programmes d'assistance sociale qui constitueraient non seulement un réseau de soutien pour les plus vulnérables mais qui permettraient également d'améliorer le capital humain et, par conséquent, de mettre fin au cycle intergénérationnel de la transmission de la pauvreté. En guise de conclusion, le document évoque la nécessité de concerter des pactes sociaux qui répondent aux conditions de chaque pays, sur la base d'accords politiques susceptibles de résoudre les problèmes d'accessibilité et de qualité moyennant l'incorporation de différentes modalités de solidarité dans le financement.

Cette étude est une prolongation de la ligne de pensée prônée par la CEPALC depuis le début des années 1990. Selon cette pensée, le développement des économies latino-américaines et des Caraïbes passe non seulement par la recherche de synergies positives entre la croissance économique et l'équité sociale dans le contexte de la modernisation productive qui est devenue la vocation séculaire de l'institution, mais aussi par une transformation des structures de production qui soit accompagnée d'un processus intensif de formation du capital humain. Les propositions consignées dans ce document se fondent sur la prémisse selon laquelle les politiques publiques doivent être régies par la titularité des droits et il faut nécessairement jeter des passerelles entre les droits et les critères de politique de façon à ces droits soient exigibles en termes d'accessibilité, de financement et de solidarité accrue.

Le document sera présenté le 22 mars au matin par le Secrétaire exécutif de la CEPALC, immédiatement après la cérémonie inaugurale de l'étape ministérielle.

Afin d'analyser plus en profondeur le thème central de la trente-et-unième session, à savoir "L'avenir de la protection sociale: accessibilité, financement et solidarité", le Secrétariat a organisé un séminaire de haut niveau auquel participeront des ministres, des représentants des pays membres, des personnalités des milieux universitaires et des experts renommés.

Ce séminaire, qui se tiendra les 22 et 23 mars, a été divisé en quatre réunions-débats consacrées aux thèmes suivants: i) droits et protection sociale, ii) financement et prestation de services de santé, iii) réformes des systèmes de pension, et iv) programmes sociaux, capital humain et inclusion.

Les communications des membres du panel seront suivies d'un débat. Conformément au règlement de la CEPALC, ce débat sera ouvert à tous les participants, après les interventions des représentants des Etats membres.

11. Questions diverses

Dans le cadre de ce point, les délégations pourront aborder toute question dont l'examen leur semblera opportun.

12. Examen et approbation des résolutions de la trente-et-unième session de la CEPALC